



24 ans d'action pour et par les jeunes

ENCORE UN MÉGASITE ?

MÉMOIRE

**DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE SUR LE
PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE
SAINTE-SOPHIE PAR INTERSAN**

JANVIER 2004

Ce mémoire a été préparé par des jeunes âgés de 18 à 35 ans actifs dans le milieu environnemental et préoccupés par le fait qu'ils devront vivre avec les décisions d'aujourd'hui et les problèmes/solutions de demain.

Le principal artisan de ce mémoire est :

Robert Ménard

Président

ENvironnement JEUnesse

Étudiant – Sociologie

Université du Québec à Montréal

La personne suivante a également contribué à la production du mémoire :

Martin Lacroix

Administrateur

ENvironnement JEUnesse

Agent de liaison

Corporation St-Laurent

M.Sc. Toxicologie environnementale

Université du Québec à Montréal

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I – PRÉSENTATION D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE	...3
PARTIE II – NOTRE INTÉRÊT	...4
PARTIE III – NOTRE OPINION	...4
Un projet qui perpétue l'enfouissement massif et pêle-mêle	...5
La bioréaction n'est pas une solution	...5
À quand la régionalisation de l'élimination des déchets ?	...6
La concentration des entreprises de l'enfouissement	...6
La consommation de masse, source du problème	...7
PARTIE IV – NOS RECOMMANDATIONS	...7
PARTIE V – CONCLUSION	...8
PARTIE VI – RÉFÉRENCES	...9
PARTIE VII – NOS COORDONNÉES	...9

PARTIE I – PRÉSENTATION D’ENVIRONNEMENT JEUNESSE

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse est un organisme d’éducation relative à l’environnement et de loisir scientifique qui vise depuis plus de 24 ans à stimuler le développement d’une conscience écologique chez les jeunes, à les soutenir dans leurs actions environnementales et à développer chez eux une vision critique des sciences sur un plan économique, social, culturel et environnemental. ENvironnement JEUnesse est un réseau québécois de jeunes, de groupes de jeunes et d’intervenants qui oeuvrent en éducation relative à l’environnement et en loisir scientifique. ENvironnement JEUnesse, c’est la voix des jeunes environmentalistes au Québec pour faire connaître leurs positions, leurs espoirs, leurs préoccupations et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels. Nos objectifs sont les suivants :

- ❑ Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu’ils puissent agir en tant qu’agents multiplicateurs dans leur milieu;
- ❑ Informer et former les jeunes et les intervenants sur des enjeux environnementaux;
- ❑ Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenants dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l’intérieur et à l’extérieur de ce réseau;
- ❑ Concevoir, diffuser et mettre à jour des outils pédagogiques et de soutien à l’action pour les jeunes;
- ❑ Assurer le rayonnement d’ENvironnement JEUnesse dans les milieux de l’éducation, de la jeunesse, du loisir scientifique et de l’environnement;
- ❑ Participer à des consultations et débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l’éducation relative à l’environnement.

Plusieurs thématiques sont couvertes par nos activités d’éducation relative à l’environnement et de loisir scientifique. Parmi celles-ci, nous abordons les enjeux alimentaires, les déchets-ressources, les changements climatiques, le transport durable, l’eau, la gestion environnementale en milieu scolaire, etc. Finalement, ENvironnement JEUnesse apporte sa contribution à plusieurs organismes publics et privés dont l’Association québécoise pour la promotion de l’éducation relative à l’environnement (AQPERE), la Coalition québécoise pour une gestion responsable d’eau – Eau secours!, le Comité de suivi du plan d’action jeunesse 2002-2005, le Conseil régional de l’environnement de Montréal, le Fonds d’action québécois pour le développement durable (FAQDD), le Forum jeunesse de l’Île de Montréal, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), le Réseau canadien de l’environnement (RCE) et le Réseau environnemental des jeunes (REJ).

PARTIE II – NOTRE INTÉRÊT

Il est assez évident de mentionner que l'intérêt de la jeunesse québécoise n'est pas de crouler sous des montagnes de déchets. L'intérêt des jeunes est de préserver l'environnement pour les générations présentes et futures, ce qui passe inévitablement par une gestion plus écologique de nos déchets.

À cet égard, ENvironnement JEUnesse est engagé depuis plus de 10 ans dans le dossier des déchets-ressources par ses activités d'éducation auprès des jeunes et par la réalisation de plusieurs outils pédagogiques. Nous avons participé aux audiences génériques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1996 sur la gestion des déchets au Québec, aux audiences de la Commission des transports et de l'environnement en 1999 sur l'avant-projet de loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets*, et aux audiences publiques du BAPE en 1995 et en 2002 sur le lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie. ENvironnement JEUnesse siège sur la Table de concertation sur les matières résiduelles, secteur(s) société civile, économie sociale et éducation en plus d'être membre des conseils d'administration d'Action RE-buts – la Coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets et du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED). Nous sommes membre des Signataires du Rebut Global qui sont intervenus à maintes reprises par rapport au *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR). Nous avons aussi participé aux rencontres organisées par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pendant l'élaboration du PMGMR et aux consultations publiques sur le PMGMR afin de faire valoir nos positions sur le sujet.

PARTIE III – NOTRE OPINION

«Un très grand nombre de faits et d'hypothèses laissent entendre que [...] certaines lacunes institutionnelles et certains échecs de notre système de marché en ce qui a trait à l'affectation des ressources ont contribué à créer un monde où la production d'ordures est trop élevée et la récupération des matières résiduelles trop faible [...]. En échouant dans la lutte antipollution et contre d'autres formes de dégradation de l'environnement, nous avons, en tant que société, implicitement financé les secteurs des matériaux et de l'énergie. En tolérant les façons bon marché, dommageables pour l'environnement, de disposer des déchets, nous avons fait en sorte que les autres moyens de réduction et de recyclage des ordures demeurent sous-estimés... » (CROOKS 1994 : 45). Ce constat fait par l'Agence de protection environnementale des États-Unis dans un rapport sur la récupération des matières et la réduction à la source s'applique très bien à la situation des déchets qui prévaut actuellement au sein de la société québécoise. Pourtant, ce rapport date des années 1980 ! Cela laisse croire que nous vivons sensiblement les mêmes problématiques depuis plus de deux décennies. Le dossier d'agrandissement du

lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Sophie par Intersan s'inscrit à notre avis dans ce contexte où la production et l'élimination de déchets continuent d'augmenter alors que les mesures relatives aux 3R (réduction à la source, réutilisation, recyclage/compostage) ne sont pas supportées convenablement par les autorités gouvernementales. Cette situation est tout à l'avantage des multinationales du déchet comme Intersan qui ont tout intérêt à enfouir des quantités considérables de matières résiduelles afin d'accroître leurs profits.

Un projet qui perpétue l'enfouissement massif et pêle-mêle

À cet égard, nous croyons qu'avec l'agrandissement demandé de ce mégasite d'enfouissement, la compagnie Intersan favorisera et perpétuera l'enfouissement massif et pêle-mêle. Cette pratique va à l'encontre des principes de la gestion écologique des matières résiduelles et risque de mettre en péril l'atteinte des objectifs gouvernementaux de valorisation définis dans le *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Le projet d'agrandissement de 9 millions de tonnes du site d'Intersan fixe une fois de plus pendant plusieurs années l'enfouissement comme étant une solution avantageuse. Ce projet pourrait compromettre notre capacité collective non seulement à atteindre les objectifs de 2008 mais aussi à définir de nouvelles façons de faire et de nouveaux objectifs de réduction et/ou de récupération lorsque la politique sera à échéance et ce, au profit de la poursuite des lucratives activités d'élimination proposées par Intersan. En tant que jeunes, nous sommes donc interpellés par ce projet qui limite les façons de résoudre la problématique des déchets pour les générations futures.

La bioréaction n'est pas une solution

L'appellation de bioréacteur utilisée par Intersan, et l'idée fautive qu'il s'agit là d'une production d'énergie verte, laisse croire que nous n'avons pas affaire à un site d'enfouissement. Pourtant, c'est tout le même le cas. Nous croyons qu'en présentant ce mégasite non plus comme étant un LES mais un bioréacteur qui serait issu du dernier cri en matière de technologies environnementales, la compagnie Intersan nous amènerait dans un cul-de-sac en matière de gestion des matières résiduelles. Nous sommes d'avis qu'au-delà des soi-disantes solutions technologiques nécessitant toujours un apport constant de matières résiduelles, une véritable gestion écologique des matières résiduelles passe par des changements sociétaux, en matière de réduction de la consommation; et politiques, par la mise en place du projet de loi 130 (taxe à l'enfouissement), du projet de loi 102 (contribution obligatoire de l'industrie à 100% au recyclage) et de tout autre règlement qui obligerait les industries à réduire leurs emballages, et à produire des biens réutilisables, recyclables et durables.

À quand la régionalisation de l'élimination des déchets ?

Avec ces 9 millions de tonnes et un site qui accueillerait près de 20 % des déchets du Québec, dont une quantité considérable proviendrait de la grande région métropolitaine de Montréal, le projet d'Intersan ne fait que perpétuer l'exportation des matières résiduelles. À ce niveau, nous sommes d'avis que la poursuite de la mise en place de mégasites d'enfouissement tel que ce projet va à l'encontre du principe de régionalisation de l'élimination des matières résiduelles. Ce principe devrait être appliqué en matière de gestion des matières résiduelles dans une optique d'équité régionale afin que le fardeau de l'élimination n'incombe pas à seulement quelques régions. L'exportation ne fait que déplacer le problème et déresponsabilise les générateurs de déchets. Cette situation d'iniquité sociale a d'ailleurs été constatée auparavant par le BAPE lors des audiences sur le projet d'agrandissement du LES de Lachenaie par BFI en affirmant que « les huit LES des régions administratives de Lanaudière, des Laurentides et du Centre-du-Québec accueilleraient en 2000 plus de 61 % des matières résiduelles à enfouir dans tous les LES du Québec. Leurs besoins d'enfouissement représentaient pourtant alors environ 15 % du total québécois » (BAPE 2003 : 31). Autoriser le projet d'Intersan ne ferait que maintenir cette situation problématique qui est source de troubles sociaux.

La concentration des entreprises de l'enfouissement

À notre avis, la propriété privée des LES représente un enjeu important dans la mesure où l'enfouissement des déchets est concentré dans quelques LES qui sont gérés par des multinationales du déchet telles que Intersan et BFI. Cette situation fait en sorte que les pouvoirs publics ont parfois un pouvoir décisionnel et opérationnel plus faible par rapport à ces multinationales qui contrôlent les plus gros LES du Québec. En effet, 70 % des déchets du Québec sont acheminés vers quatre mégasites d'enfouissement situés à Lachenaie, Saint-Nicéphore, Sainte-Geneviève-de-Berthier et Sainte-Sophie (VAILLANCOURT, SÉGUIN, MAHEU, et COTNOIR 1999). Nous considérons que les intérêts et les pratiques des multinationales du déchet vont très souvent à l'encontre des objectifs de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ces compagnies font prévaloir leurs intérêts au détriment des objectifs que nous pouvons définir collectivement en matière de gestion écologique des déchets. Plutôt que d'autoriser l'agrandissement des LES comme celui d'Intersan, de nouvelles installations d'élimination de propriété publique devraient être mises en place, dans une optique de régionalisation. Nous croyons que la propriété publique de LES favorise davantage la transparence et l'imputabilité des gestionnaires que la propriété privée en plus que les profits provenant de l'enfouissement ne serviraient pas uniquement des intérêts privés. D'autant plus que les LES de propriété privée offrent des tarifs d'enfouissement à bas prix variant entre 32 \$ et 55 \$ la tonne (BAPE 2003), qui sont défavorables à l'adoption de mesures telles que le recyclage et le compostage.

La consommation de masse, source du problème

Il ne faut pas oublier que le projet d'Intersan s'inscrit dans le contexte global de la gestion des matières résiduelles au Québec. Actuellement, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* prévoit de mettre en valeur 65 % des déchets totaux valorisables provenant de tous les secteurs d'ici 2008. Mais ce n'est pas la première fois que de pareils objectifs sont définis puisque la *Politique de gestion intégrée des déchets solides*, adoptée en 1989, prévoyait la réduction de 50 % pour l'an 2000 de la quantité des déchets à éliminer. Malheureusement, ces objectifs n'ont pas été atteints. Et il se peut que les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* ne soient pas atteints aussi. Cette situation est tributaire des actions d'entreprises telle Intersan qui visent à poursuivre leurs activités très profitables d'enfouissement, mais aussi au laxisme des autorités gouvernementales qui n'ont pas encore mis en place les 29 actions du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Or, au-delà des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et des mesures du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, il est de notre avis que les alternatives à l'élimination des déchets devront passer ultimement par une analyse plus approfondie de la cause même de la génération de déchets qui est la consommation de masse, elle-même entretenue par le système de production capitaliste, par diverses pratiques économiques et par des techniques de marketing qui valorisent la surconsommation. La réduction de la consommation s'avère l'alternative la plus prometteuse quant à la réduction même des déchets. Pour ce faire, un vaste débat public est nécessaire et le gouvernement devrait mettre sur pied une commission d'enquête sur la consommation, la production de masse et leurs effets sur l'environnement. Nous croyons fermement que tant que le mode de vie consumériste ne sera pas réévalué, des projets démesurés comme celui d'Intersan vont continuer à voir le jour, leurs activités étant subordonnées à la surproduction et à la surconsommation qui génèrent des déchets de façon gargantuesque.

PARTIE IV – NOS RECOMMANDATIONS

Considérant que le projet présenté va à l'encontre du principe de régionalisation et qu'il perpétue l'enfouissement massif et pêle-mêle, ENvironnement JEUnesse est d'avis que le projet présenté est injustifiable. Conséquemment, ENvironnement JEUnesse recommande au BAPE et au gouvernement du Québec d'abandonner le projet d'agrandissement du LES de Sainte-Sophie. Par ailleurs, afin d'augmenter les chances de réaliser les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et d'orienter progressivement la gestion des matières résiduelles dans d'autres secteurs que l'enfouissement, ENvironnement JEUnesse recommande au BAPE et au gouvernement du Québec les actions suivantes :

- ❑ Mettre en œuvre les 29 actions du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*;
- ❑ Adopter les règlements nécessaires à l'application des lois 102 et 130;
- ❑ Interdire l'élimination par l'enfouissement ou l'incinération des déchets récupérables et valorisables;
- ❑ Instaurer des mesures réglementaires strictes afin d'éviter la concentration de la gestion des sites d'enfouissement aux mains de quelques entreprises;
- ❑ Instaurer un prix plancher pour les tarifs d'enfouissement afin que ceux-ci représentent davantage les coûts sociaux et environnementaux de l'enfouissement;
- ❑ Mettre en place un système de redevance, en lien avec la loi 130 ou avec toutes autres mesures, qui devra être payée pour chaque tonne de déchets enfouis par les gestionnaires de tous les sites du Québec;
- ❑ Que ces redevances servent à soutenir le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* en guise de soutien à la recherche et au développement d'innovation dans la gestion des matières résiduelles, à l'éducation relative à l'environnement, et à la mise en valeur des déchets-ressources par les 3R;
- ❑ Mettre sur pied une commission d'enquête sur la consommation, la production de masse et leurs effets sur l'environnement.

PARTIE V – CONCLUSION

La gestion écologique des déchets passe par l'application en ordre de priorité des 3R (réduction, réutilisation, recyclage/compostage) et ce, autant au niveau individuel que collectif. L'enfouissement massif et pêle-mêle des déchets, que perpétuerait le projet présenté par Intersan, constitue un obstacle à une gestion écologique des déchets. Bien qu'il restera probablement toujours une partie de déchets ultimes à éliminer, cette étape devrait être faite une perspective de régionalisation, ce que le projet soumis ne respecte pas. Les recommandations d'ENvironnement JEUnesse visent ainsi à favoriser les alternatives à l'enfouissement afin de réaliser les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* mais aussi à aller plus loin en examinant le rôle de la production et de la consommation de masse qui représentent les sources du problème des déchets et qui affectent grandement les communautés avoisinantes des mégasites d'enfouissement. Afin de garantir aux générations futures un avenir où les mégasites ne sont plus la norme, il convient de faire un tournant vers une gestion écologique des déchets et une société écologique non-consumériste.

PARTIE VI – RÉFÉRENCES

BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES SUR L’ENVIRONNEMENT. (2003). *Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord)*. Québec : Bureau d’audiences publiques sur l’environnement.

CROOKS, H. (1994). *Les Géants des ordures*. Montréal : Boréal.

VAILLANCOURT, J.-G., SÉGUIN, M., MAHEU, L. et COTNOIR, L. (1999). *La gestion écologique des déchets*. Montréal : Les Presses de l’Université de Montréal.

PARTIE VII – NOS COORDONNÉES

ENvironnement JEUnesse

454, rue Laurier Est

Montréal (Québec)

H2J 1E7

Téléphone : (514) 252-3016

Télécopieur : (514) 254-5873

Courriel : infoenjeu@enjeu.qc.ca

Site Internet : <http://www.enjeu.qc.ca>

Webzine L’ENJEU : <http://www.lenjeu.qc.ca>

Guide Éco-Loisirs : <http://www.ecoloisir.qc.ca>